



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2019

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 8 avril 2019 à 20h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Approbation du compte administratif 2018

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2018 comme suit :

section de fonctionnement :

Recettes : 1 863 046.95 €

Dépenses: 1 377 241.70 €

Excédent de fonctionnement 2018 : 485 805.25 €

section d'investissement :

Recettes : 1 771 800.66 €

Dépenses : 562 103.39 €

Déficit d'investissement 2018 : - 44 061.81 €

Excédent d'investissement 2017 reporté : 1 253 759.28 €

Excédent d'investissement total fin 2018: 1 209 697.47 €

2/ Approbation du compte de gestion 2018

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier Principal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de : 485 805.25 € :

à la section d'investissement de l'exercice 2019 : 385 805.25 €

à la section de fonctionnement de l'exercice 2019 : 100 000.00 €

4/ Approbation des subventions aux associations 2019

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2019

5/ Approbation des tarifs municipaux 2019

Le Conseil municipal, par 18 vote pour et 1 abstention, approuve le tableau des tarifs des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants.

6/ Taux d'imposition des taxes locales pour 2019

Le Conseil municipal, par 18 vote pour et 1 abstention
- décide de maintenir en 2019 le taux des taxes locales de 2018 :

Taxes locales	2018	2019
Taxe d'habitation	12.56%	12.56%
Taxe foncière Bâtie	11.39%	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%	43.06%

7/ Approbation du budget primitif de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité adopte le budget primitif de l'exercice 2019

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

Section de Fonctionnement à : 1 859 418.00 €

Section d'Investissement à : 2 064 902.72€

8/Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités.

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activités à temps complet à raison de 35 heures pour une durée de 6 mois.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mai 2019

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

9/AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRETE

Le Conseil municipal, après délibération, par 10 vote pour, 7 vote contre et 2 abstentions, EMET un avis *favorable* sur le projet de PLUi arrêté par le conseil communautaire du Pays Rhéna en date du 28 janvier 2019, et notamment sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune.

10/ Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 3 cessions immobilières.

11/ Mise à disposition d'un terrain communal derrière le cimetière pour l'association de permaculture de Kilstett (A.P.K)

L'Association des Permapotes de KILSTETT (APK), dont le siège social est 1 rue de la Mairie 67840 KILSTETT sollicite la mise disposition d'un terrain communal pour y créer un jardin de permaculture. (terrain situé entre le cimetière et l'étang) Les membres de l'Association ont comme projet de faciliter les échanges et le partage autour d'une pratique de la permaculture dans un but social, éducatif, écologique, thérapeutique, environnemental.

Il est nécessaire de fixer les modalités de cette mise à disposition en signant une convention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE la mise à disposition d'un terrain communal pour une durée de 5 ans à l'Association des Permapotes de KILSTETT

DIT que la mise à disposition du terrain par la commune est consentie à titre gracieux.

12/ Bureaux de vote : Elections européennes du 26 mai 2019

Les élections européennes auront lieu le dimanche 26 mai. Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 18h.

13/ KP 2009 : Demande de subvention pour l'acquisition d'un store

Kilstett Pétanque 2009 souhaite mettre en place un store électrique pour le local du boulodrome pour un montant 2 248.80 € TTC.

Il est proposé de verser une subvention de 40% pour ces travaux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de verser 40 % du coût d'acquisition d'un store électrique avec pose qui s'élève à 2 248.80 € TTC

Le Maire

Gabriel MULLER